## DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE CANTON DE ROMBAS

## COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024

Conseillers élus : 14

Date de convocation : 17 juin 2024

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absent excusé : 1
Absent non excusé : 1

<u>Étaient présents</u>: Mme Charlotte ALBERT; M. Jean-Jacques ARNOUX; Mme Enza BAROTTE; M. Raymond BECKER; M. Damien FANCELLO; Mme Patricia MELY; M. Antoine ROSANO; Mme Nathalie ROUSSEAU; M. Michel TROMPETTE: Mme Karine WEBER.

<u>Étaient absents excusés :</u> Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER a donné procuration à Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 25 mars 2024.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

## DÉLIB: 7.5-026/2024: PARTICIPATION CENTRES AÉRÉS, COLONIES DE VACANCES, SÉJOUR À THÈMES 2024

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une participation de 6,00 € par jour et par enfant dans une limite de 15 jours ouvrables est octroyée aux familles pour l'inscription des enfants aux centres aérés/loisirs ainsi que les colonies de vacances ou séjour à thèmes depuis plusieurs années.

Au vu de l'inflation, Madame Le Maire propose d'augmenter cette participation à hauteur de 10,00 € aux familles qui en font la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation pour les enfants jusqu'à 16 ans qui fréquentent :

les centres aérés/loisirs ainsi que les colonies de vacances ou séjours à thème, durant les vacances scolaires.

Cette participation sera de 10,00 € par jour et par enfant dans une limite de 15 jours ouvrables, sur présentation d'un justificatif.

VOTES: À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité. Au registre suivent les signatures.

> Fait à Norroy-Le-Veneur, le 25 juin 2024 Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

Accusé de réception en préfecture 057-215705112-20240624-2024DEL026-Reçu le 26/06/2024